



Conakry, le 24/05 /2022

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Ministère des Infrastructures et des Transports

Agence Guinéenne de la Sécurité Routière "AGUISER"

AAO N°: 03/MIT/CAB/AGUISER/FER/2022

- 1- Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place dont entre autres : Le Souverain N°111 ; Le Horoya N° 8095 ; Le JAON°570 du 04 Avril 2022 et sur le site de l'ARMP du 24 Mars 2022.

Le Ministère des Infrastructures et des Transports à travers l'AGUISER a sollicité et obtenu un financement du Fonds d'Entretien Routier (FER- SA) dans le cadre de son budget 2022 ; et a l'intention d'utiliser ce fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de : **fourniture et installation des feux sémaphoriques dans certains carrefours dans la ville de Conakry en Trois (03) lots.**

- 2- Les travaux seront exécutés à **Conakry** dans un délai de **quatre (04) mois à compter de l'ordre de service de démarrer les travaux.**
- 3- Le Ministère des Infrastructures et des Transports à travers l'AGUISER sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser « **la fourniture et l'installation de feux sémaphorique dans certains carrefours de la ville de Conakry en trois (3) lots** »

Lot 1 : -Banque Centrale de la République de Guinée, Gnenguemas et BICIGUI-Marché Niger.

Lot 2 : -Tombo, EDG et Echangeur

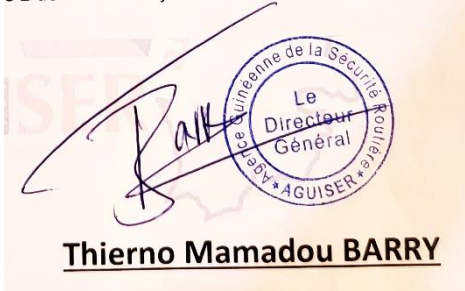
Lot 3 : -Concasseur, Carrefour Ambiance et Lansanaya

- 4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Agence Guinéenne de la Sécurité Routière (AGUISER)**, Tel : **628 38 97 47**, et prendre connaissance des documents d'appel d'offre mentionné ci-dessus du **Lundi au Jeudi de 9h à 16h 30mn** et les **Vendredis de 9h à 12h.**
- 5- Les exigences en matière de qualification sont : **(voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées).**
- 6- Une redevance de 0,6% du montant hors taxes du marché sera pris en charge par l'attributaire au bénéfice de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 et de l'article 2 de l'arrêté conjoint AC/2020/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020.

- 7- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **27/05/2022** contre un paiement non remboursable d'un **million francs guinéens (1 000 000 GNF)**. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) comme suit :
- 50% au compte N°4111071 du receveur spécial du Trésor ;
 - 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.
 - 20% à l'autorité contractante (AGUISER) sur présentation des deux (2) reçus de versement

Le document d'Appel d'offres sera remis aux candidats intéressés.

- 8- Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après :
- **Personne Responsable des Marchés Publics, Agence Guinéenne de Sécurité Routière (AGUISER), dans un délai de Trente (30) jours au plus tard le 27/06/2022 à 10h30mn**
 - Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
 - Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur de la DNCMP et un observateur indépendant de l'ARMP et des représentants des Soumissionnaires **27/06/2022 à 11h 30mn.**
 - Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission ou un chèque certifié d'un montant de : **Trente Quatre Millions Cinq Cent Mille francs guinéens (34 500 000 GNF) par lot.** Cette garantie demeure valide pendant Cent Vingt (**120**) **jours à compter de la date d'ouverture des plis.**
 - Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.
- 9- *Un soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire qu'un (1) seul lot.*



Thierno Mamadou BARRY